# REUNION DU COMITE DIRECTEUR <br> ZURICH - 13-15 Mars 1964 

Etaient présents les membres du Comité Directeur suivants :
MM. TOEPLITZ

DE VAAL
LEDOUX
LIMDGREN
POGACIC
SVOBODA
PRIVATO
VOUKMAINN
Absents : Mme BARPY, IMI. FIORAVANII, GBTTRTTMH, SALES GOMES, M. MAKINEN, membre suppléant.
Conformément à l'article 75 du Règlement, les membres absents étaient remplacés par les membres suppléants présents : Mme BIRO, M. MONTY.

Secrétariat Exécutif : Nime Marion MICHITJTB
Melle Michelle STeidTNG
Le Président M. TOEPLITZ ouvrit le sóance et la déclara valable, le quorum étant atteint.

Assistaient aux séances, sur l'invj.tation du Comité Directeur, MM. BANASZKIMuTCZ
(Centralne Archiwum Filmowe - Varsovie) et kLAUE (Staatliches Filmarchiv der DDR - Berlin).
L'ordre du jour suivant fut arrêté :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion précédente ;
- Rapport du Trésorier ;
a) situation actuelle .
b) recherche de revenus nouveaux ;
- Rapport de gestion du Secrétaire Exécutif ;
- Nouveaux membres ;
- Action de la FIAF dans les pays en voie de développement : Projet Africain ;
- Relations avec les autres organisations internationales ;
- Mise en application de l'Accord FTAF - FICC ;
- Organisation de L'Assemblés Générale et du Congrès de Moscou ;
- Rapports des Commissions ;
- Brochure sur les archives en formation ;
- Questions statutaires ;
- Questions diverses.

Ayant appris le décès de M. Léon MOUSSINAC, le Comité Directeur déc*? à Mme MOUSSINAC une lettre de condoléances au nom de la Fédáration et de ses

Le Président renonça à présenter un rapport moral, car les divers éléments de celui-ci devaient figurer dans le rapport de gestion du Secrétaire Exécutif et d'autres points dont il devait parler étant répartis dans les questions mises à l'ordre du jour.

Toutefois M. VOLKMANN demande qu'à l'avenir le rapport moral du Président fut maintenu à l'ordre du jour, ainsi que le rapport administratif du Secrétaire Général. Ét il fut spécifié que si une question était présenté ultérieurement par le Président au corts de la réunion, il serait indiqué que c'est le rapport du Président sur cette question.

Le Comité Directeur approuva ensuite le procès verbal de 1a réunion précédente, avec une modification, à la page 3, § 3, a) : ajouter le mot "nationau:" dans la phaae : "les films .... en provenance de Gosfilmofond peuvent être utilisés librement ....".

Mme M. MICHBLLE, Secrétaire Exécutive, pésenta ensuite son rapport de gestion, en commençant par exposer la situation lézale actualle de la PTAF :

Les procès pénal et civil poursuivent leur cours.
En ce qui concerne le procès civil, le Comité Directeur précédent avait discuté de la cautio judicatum solvi de 5.000 Frs F. demandée par la partiee adverse, et sur le conseil de l'avocat avait décidé de demander sa réduction à 2.000 Frs , en raison des accords diplomatiques qui dispensent certains étrangers (polonais, suédois) du dépôt d'une telle caution.

Mais la partie adverse s'y étant refusée, et la plaidoirie de ce refus risquant de prolonger indéfiniment la procédure et d'augmenter son coêt, le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier avaient décidé de l'opportunité de payer la totalité de la caution demandée.

Mme MICHELLE fit ensuite un rapport sur la visite de M. MAPFREN, Inspecteur de la Prém fecture de Police, Service des Associations, qui était venu s'enquérir du fonctionnement, de l'administration de la Fédération, et des détails du développement du litige intervenu entre la Cinémathèque Française et la FIAF, la création de la FIAF Framazise par M. LANGLOIS et les procès intentés par la Fédération. M. MArFREEN avait paru convaincu de la bonne foi de la FTAF, et avait conclu en assurant que la Fédération, dans sa situation juridique actuelle, ne pouvait être inquiétée tant que la décision de la justice française n'aurait pas été rendue dans ces procès.

Puis Mne MICHELLE fit la liste des travaux divers réalisés par le Secrétariat Exécutif depuis la demière réunion du Comité Directeur, les questionnaires envoyés, les informations détaillées sur la FIAF préparées à l'intention de différents organismes et publications cinématographiques, et fit un rapport sur les visites reçues au bureau, ./.

## entre autres :

- M. COUNDOUROS, de Ia Cinémathèque Hellenique, qui fut mis au courant de fs, slus étendue, des activités de la FTAF. M. COUNDOUROS mit en doute la veracité de ia liste de films présentée par la Cinémathèque de Grèce pour sa candidature et promat a'en donner les preuves.
- MM. PIM DE LA PARA et VERSTAPPEN, étudiants à Amsterdam qui se promettent d'établir des cinémathèques à leur retour dans leurs pays respectif's, Surinam et Curaçao, et è qui fut remise une documentation complète sur la FIAS.
- M. Guy COTE, de Connaissance du Cinéma à Montreal, auquel furent expliquées de vive voix les raisons pour lesquelles l'Assemblée Générale à Belgrade n'avait pas procédé au vote sur la candidature de Connaissance du Cinéma.
- M. KUBELKA, de Oesterreichisches Filmnuseum, qui est en train d'établir une archive à Vienne, et auquel toutes les explications et toute la docunentation sur la FtaT furent données.

Mme MICHBLLE mentionna que le Secrétariat était toujours en contact avec les personnes intéressées à la création de cinémathèques, en Algérie : M. ADJALI, en Inde : M. RAM DETY

A la suite de la dernière réunion du Comité Directeur, les lettres envoyées à M. OTPBINA, de l'Archive Nationale d'Argentine, M. BOUABTS SDDDIK du Maroc, étaisnt restées sans réponse; quart à l'Ambassadeur dos U.S.A. à Daris, celui ci avait remercié la Fédécation pour la lettre de condolénces écrite à l'oceasion du décès du Présilont Kennedy.

Enfin, Mme MICHELIE distribua aux membres présents la Bibliographie des publications d'archives, disponible pour la uistribution ou la vente, préparée par le Secrétariat.

Le Président TOEPLTZZ remercia Mme MTOLSITE pour son rapport, M. PRIVATO exprima également sa satisfaction et indiqua que ce rapport prouvait le développement et l'influence de notre Pédération, et éclaircissait la situation juridique et légale de la FIAF.

Puis le Comité Directeur discuta des différents points de ce rapport :
En ce qui concerne les procès et la situation légale, le Comité Directeur pense qu'il fallait considérer l'attitude de M. MA' FPEN comme représentant à titre officieux celle des Autorités Prençaises, majs que dans tous les cas, il fallait poursuivre la politique engagée et continuer les deux procès.

A la veille de l'Assemblée Générale, le Président prendrait contact avec l'Avocat, forait un rapport au Comité Directeur et, s'il y a de nouveeux éléments dans les procès. les présenterait avec de nouvelles propositions, s'il y a lieu, à l'Assemblée Gorśrale.

Puis le Comité Directeur remercia le Secrétariat pour la liste des publications des archives en spécifiant combien elle était utile à tous. Il fut décidé de préparer ultérieurement unsupplément, avec l'indication, pour usage bibliographique, des publications épuisées, et également d'inclure cette liste dans l'Annuaire.

Le Comité Directeur passa ensuite à I'examen des diverses publications de 1a 5 KH.
ANNUADS - Le Comité Directeur fut informé que M. LIPDMANN (Deutsches Instit \% firc Filmkunde - Viesbaden)
avait accepté la responsabilité d'imprimer l'Annuaire pour le Congrès.
Les membres du Comitó Directeur discutaient du Contenu des différents chapitres. Dans le chapitre sur le Congrès de Belguade où serait donnée la liste des membres, il fut discuté de l'opportunité d'y indiquer les memhres ayant cessé d'appartenir à la Tédéretion. Le Comité Directeur décida que seraient mentionnées les archives membres de la FIMP, puis celles qui ne sont plus membies, en indiquant brièvement la raison (par exemple Cinémathèque Suisse : radiée pour non-paiement des cotisations).

Les membres du Comité Directeur discutèrent également de la nécessité de mettre l'accert autant sur les activités de la FIAF consacrées au présent du cinéma que sur le cinéma ancien.

Enfin, le Comité Directeur décida de modifier le titre des deux dermiers chapitres en englobent sous le titre : Introduction au Congrès 1964 :

- I'article consacré à Gosfflaofond
- I'Hommage à Louis Lumière.

BROCHUPE SUR IBS APCHTVES EN FORMATION
A l'aide des élérents préparés par M. DS VAAL, Mme MICHELJE et Iui-même, M. LINDGREN accepta de prendre la responsabilité de la rédection définitive et de l'édition de cette brochure.

## STATU:S

Le Comité Directerr décida de faire imprimer aussitôt après le Congrès de Moscou, des Chapitres des Règlements non encore imprimés.

## MANURG DE PRESERVATION

La traduction anglaise définitive a été réalisée par le Nederlands Filmmuseum et la National Film Archive. La version allemande déjà en circulation a été entièrement prise à sa charge par Staatliches Filmarchiv. Pour la version anglaise que Staatliches Filmarchiv a préparée, il fut décidé qu'elle serait vendue, et que les premières rentrées jusqu'à concurrence des frais de publication engagés, seraient versées au Staatliches Filmarchiv, le resteétant acquis à la FIAF. Ce principe fut accepté pour toutes les autres publications entreprises par des archives membres pour le compte de la PIAF. M. LEDOUX se chargea de la publication do la version française du Manuel.

## CATALOGUE DES LONG METRAGES MUETS

M. LEDOUX indiqua que le supplément au Catalogue était en préparation, avec les films muets étrangers dans les collections de Gosfilmofond, et les listes des archives n'ayant pas participé à la Ière édition.

## Il proposa de rendre ce catalogue public.

Pour la première fois il fut donc discuté à ce Comité Directeur de la publication du Catalogue collectif des films de la FTAT pour l'extérieur. Le Comité Directry 'aida que cette question devait être examinée à fnd jusqu'à la prochaine réupon
 définitic dans cette direction (laissant aux archives qui s'y rerusent la tachté de ne pas y participer).

Le point suivant examiné par le Comité Directeur fut les questions relatives au nembres.

- Le Comité Directeur prit note des contacts du Secrítariat Exécutif avec les personnes intéressées à la création de cinémathèques en Algerie, en Inde, à Surinam, Curaçao.
- En ce qui concerne les archives Crecques, le Comité Directeur constata que I'une d'elles. la Cinérasthèque Hellenique participait activement à la Fédération, qu'elle avait payé sa cotisation, alors que la Cinératheque de Grèce n'était que formellement membre de la Fédération.
- M. TOEPLTTZ avait été informé au cébut de 1954 par M. ROLAND que la situation financière de la Cinemateca Angentina s'était amélionég de façon très satisfaisante et permettrait un développement de ses activités. Nais dopvis, il n'eut plus aucune nouvalle, pas plus que de M. CUBINA, de la Cinémathèque Nationale d'Argentine.
- M. LEDOUX présenta un court rapport sur son vayage au Mexique et informa le Comité Directeur que la personne la plus qualifiée pour la création d'une cinémathèque au Mexique était Mme C. TOSDANO, à laquelle le Comité Directeur décida d'écrixe une lettre afin de se mettre on contact avec elle.
- M. LEDOUX informa également le Comité Directeur que la Cinemateca de Cuba avait demandé I'autorisation de collaborer avec la Cinémathèque Française pour un Hommage à Gérard Philippe. Cette autorisation fut accordée.
- M. POGACIC porta à la connaissance du Comité Directeur que l'actuel Attaché Culturel du Vénézuela à Belgrade avait mission d'organiser une cinémathèque nationale à Caracas. Le Comité Directeur prit bonne note des informations de M. POGACIC et décida de voir quel serait le $n$ 'reloppement de cette affaire.
- En ce qui concerne la Cinémathèque du Maroc, il fut décidé que le Trésorier devait écrire une lettre disant que catte jncitution est définitivement radiée deln AS.
- La question de Connaissance du Cinéma à Montreal avait été discutée longuement à Belgrade, et en vue de la situation existante, il avait été décidé de remettre la discussion de la candidature à la réunion du Comíté Directeur suivant, si Connaissance du Cinéma confirmait le maintien de cette candidature.
M. Guy COTE, Président de Connaissance du Cinéma, ayant écrit pour confirmer cue son institution désirait devenir merbre provisoire de la FIAF, le Comité Directaur examina sa demande. Une discussion s'engagea sur cette candidature, car M. COTE spácifiait dans sa lettre qu'il avait établi des accords bilatéraux avec la Cinémathèque Fran ise et George Eastman House et qu'il était cáterminé à les maintenir. La question so osait donc de savoir si l'admission de Conneissance du Cinéma dans ces conditiors á ${ }^{\prime}$ éteit pas contraire à la recommandation prise par l'Assemblée Générale de Belgrade concennont les relations avec les ex-membres de la Fédération.

Après avoir examiń tous les aspects du problème, le Conité Dixecteur, par Z pojx contuo

 de_jolgrede et exprimant l'attonte d'ue attioude lojule à l'fgand ce la Nécéravion, c'est à dire la communication des cas do colleboration avec les ex-membres de la RJAF.

D'autre part, le Comité Directeur demanda que Connaissance du Cinéma indique dans son titre sa qualité de cinémathèque ou musée du cinéna.

- Le Président avait reçu de la radio TV Suédoise une lettre indiquant que cette institution fait un effort pour la formation de jeunes spécialistes en leur faisant des projections de films d'archive. Dans cette tâche elle se heurte à la difficulté d'obtenir des films par l'intermédiaire de la Filmhistoriska Samlingarna. Pour résoudre ee problème, la Radio Suédoise propose deux solutions :
a) recevoir la permission d'obtenir des films d'archives étrangères sans passer par la cinómathèque nationale,
b) devenir membre de la FIAF.

Le Président exprima l'avis que l'activité culturelle de la Radio Suédoise méritait d'être encouragée et qu'il falmit trouver un moyen de lui venir en aide, alors que d'autres membres du Conité Directeur considérèrent que c'était une affaire purement interne dans laquelle la FIAF ne devait pas s'ingérer. Après discussion, il fut décidé, par 5 voix contre 4, d'écrire au Directeur de la Radio Suédoise en lui disant que le Comité Directeur n'avait pas été en mesure de résoudre la question, le représentant de l'archive nationale en Suède n'étant pas présent à la discussion, et que le Comité Directeur lui écrirait pour lui demander son point de vue.

- Le Coraité Directeur a reçu la demande de cendidature de Oesterreichisches Filmmuseum, archive en train de se former à Vienne. Après avoir examiné cette demande, le Comité Directeur décida d'écrire aux Directeuns de cette nouvelle archive que leur derande avait été accueillie avec la plus grande sympathie et beaucoup d'intérêt, mais gue certains élements requis par les Règlements n'étant pas inclus et la liste de sims de l'archive $n^{\prime}$ étant pas suffisamment importante, I'exanen de leur demande serais remis
 nouvelle archive aurait la possibilité de préparer les documents nécessaires et augmenter sa collection de films avec l'aide des membres do la FIAF.
- La question de l'adnission de l'Imperial War Museum de Londres avait déjà été ciscutée à plusieurs reprises par le Comité Directeur qui avait proposé de l'admettre en qualité de merbre correspondant une fois que la modification statutaire relative à cette quatégorie de membre aurait été ratjfiée par l'Assemblée Génśrale. Touterais, le İrecteur de cette importante Institution $n^{\prime}$ était pas entièrement satisfait d'être admjo ${ }^{2}$ sein de la Tédération sur le même plan que des archives à peine formécs. Le Comité Ljrecteur décida d'écrire au War Museum, que chaque institution admise comme membre corzosyondant signerait avec la Fádération un accord individuel qui établirait sa position au sein de la $\operatorname{FIAF}$, of qu'en aucun cas son importance ne serait djminuée, mais que l'art. 5 des Statuts était formel sur l'impossibilité de l'admettre comme membre provisoire ou effectif.

Le point suivant de l'ordre du jour était la préparation de l'Assemblée Générale et du Congrès de Moscou. Les dates en avaient été fixées comme suit par le Comité Directeur lors de sa réunion précédente :

$$
\begin{array}{ll}
\text { Comité Directeur } & : \\
\text { Assemblée Générale et Congrès } & 13-14 \text { Juin } 1964 \\
15-21 \text { Juin } 1964
\end{array}
$$

Le Comité Directeur considéra qu'il ne lui était pas possible d'établir dès à présent le programe détaillé de ces journées, mais qu'il devrait comprendre :

- Les réunions de l'Assembléa Cénérale
- Le Conguès
- I'exposition des affiches
- I'homnage à Louis Lumière
- les visites de Gosfílmofond et de Moscou

Puis le Comité Directeur discuta des diverses questions relatives à I'envoi des invitations et aux personnes invitées, et passa ensuite à la question de l'exposition internationale d'affiches, dont l'organisation avait été confiée à M. FRJDA (Ceskoslovenska Filmoteka - Pracue). Diapu ss le rapport présenté par M. SVOBODA quant au nombre et à l'intérêt des affiches déjà envoyées, le Comité Directeur se montra optimiste sur la réussite de l'exposition et exprima l'espoir qu'il serait possible d'établir en temps utile sinon un catai.gue complet et illustré, au moins une liste, et déaida de profiter de cette exposition pour engager la Férśsation dons une recherche dans le domaine de la classification et Ia conservation des affiches.

En ce qui concerne l'homage à L. Lumière, le Comité Directeur en accepta le progranme proposé par l'Union des Cinéastes Soviétiques qui organiserait la soirée comémorative :

- introduction sur L. Lumière
- souvenirs du cincéna pré-révolutionnajre racontés par un pionnier du cinéna russe
- projection de films de L.Lumière et des premiers films soviétiques.
M. LINDGREN fut chargé de préparer un exposé de 15 minutes environ sur L. Lumière.

Pour conclure, le Comité Directeur décida de charger le Président TOEPT TTY d'établir sur la base des eyneriennes nassées loss de son yoyage à Moscou mu mois de Mai,

 afin de le fatre anprouver onnutte por le Gonité Divectaur prócédant l'Ascennlée . nérale.

Ensuite, le Trésorier, M. Jan DE VAAL, présenta son rapport. Il remercia le Secrétariat Frécutif pour l'officacité de son travail. Ayant prósenté les chiffres des dépenses et des revenus à ce jour, ot les prévisions de revenus pour le reste de l'année, il conclut en disant que la situation actuelle de la FIAF lui permettait simplement d'exister, mais non pas de se développer. C'est pourquoi il proposa une augmentation des cotisations. Les autres membres du Comité Directeur au cours de la discussíon s'opposèrent à l'augmentation des cotisations, et exprimèrent le point de vue qu'il fallait créer des revenus nouveaux pour la Fédération A cet effet, une Comission fut crééé comprenant :
M. DE VAAL, Président, MM. BANASZKIENIOZ, LEDOUX, LINDGREN, MONTY, VOLKMANN,
qui chercherait à voir les possibilités réelles त'entreprendre de nouvelles activités qui rapno:teraient de I'argent dans I'avanix.

Le Projet Africain de la FIAF, issu de la motion de M. PRIVATO relative à l'aide aux pays en voie de développement, fut ensuite présenté par M. TOEPLITZ. Les grandes lignes de ce projet sont les suivantes :
a) - création d'archives dans les pays d'Afrique Noire et en attendant la construction de blockhaus dans ces pays, conservation des films de la production nationale dans des cinémathèques européennes;

- formation de personnel d'archive qualifié au cours de stages dans les archives déjà bien établies;
b) - envoi de films à long ou court terme;
c) - liaison entre les pays en voie de développement et les divers organismes culturels éducatifs, scientifiques, historiques, les archives ou centres d'archives créés par la FIAF étant en quelque sorte les centres de collection de tout matériel enregistré de façon mécanique.

Ce projet a été inclus dans la liste des projets présentés par ses membres au Conseil International de Cinéma et Télévision qui a donné 1'autorisation à la FIAF de s'adresser à l'Unesco pour recevoir son aide. L'Unesco a donné le conseil d'approcher ses experts dans les différents pays d'Afrique, et le projet leur a été communiqué. L'action de la FIAF dans ces pays est donc commencée, et on peut espérer d'obtenir un contrat de l'Unesco pour envoyer un expert de la Fédération étudier sur place les besoins et les
possibilités de réalisation.
Après discussion de ce projet, il fut accepté par le Comité Directeur qui chargea



Sur la demande de Mme MICHELLE le Comité Directeur examina ensuite la question de la réalisation pratique des accords FTAT - FICC. MM LEDOTX et LINDGREN, qui avaient participé à l'élaboration de l'Accord de Soho, indiquèrent les étapes à suivre pour qu'un film offert par une archive de la FIAF fut transmis aux Ciné-Clubs qui le demandent :

Pour chaque film, proposé par une archive, et demandé par un ciné-club, le Secrátariat de la FIAF a la tâche d'en informer :

1)     - 1'archive du pays où est la copie du film,
2)     - 1'archive du pays où se trouve le ciné-club demandant le film,
3)     - l'archive du pays d'où provient le film, en lui demandant qui est l'ayant droit.

Si l'archive du pays d'où provient le film répond qu'elle donne son accord, et indique qui est l'ayant droit, la voie est libre, ia FIA právient la FINC qu'elle peut s'adresser à l'ayant droit. Puis, la FICC ou son membre national, ayant obtenu l'autorisation, la communique à l'archive possédant la copie, en même temps qu'elle paye le coût de tirage de la copie et indique l'adresse à laquelle celle-ci doit être envoyée. L'archive du pays où se trouve le ciné-club demandant le film ayant été informée préalablement, il ne se pose pas de problème à cet égard.

La question des ayants-droits des films allemands posant des problèmes, M. VOLKMANN donnait les infomations suivantes :

En Allemagne Démocratique, pour tous les films produits avant 2945 (films nazis, documentaires, actualités) les droits en sont à l'Etat qui les a transmis au Staatliches Filmarchiv qui est donc dépositaire des droits de tous les films de DDR.

En Allemagne Fédérale, les droits des différents films sont entre les mains des diverses firmes de production : UFA (films de l'UFA ancienne), Bavaria (films de Bavaria, Tobis, Pragfilm), Transit (films nazis, documentaires, actualités).
M. VOLKMANN fut d'accord qu'en ce qui concerne les droits des films allemands, on s'adressa à Ia fois au Staatliches Filmarchiv, et aux diverses organisations d'Allemagne Fédérale. En tous cas, il s'offrit pour conseiller les archives si des problèmes se posaient à elles, étant lui-même expert en la matière.

Le Comité Directeur passa ensuite à l'examen de la question des relations de la FIAF avec d'autres organisations internationales.
C.I.C.T. Le Président fit un rapport sur les activités du C.I.C.T. dont il est Secrétaire Général Adjoint, et au sein duquel il veille sur les intérêts de la FIAF.
I.C.O.M. M. LBDOUX posa la question au Conité Directeur de l'opportunité de I'adhésion du Musée du Cinéna de Bruxelles au Coraité des Musées du Cinéma de l'I.C.O.M. dont le Secrétaire Général est M. LANGLOIS, conme il avait été pressenti de le faire. Le Comité Directeur considéra que cela serait conforme à la politique qu'il avait envisagée lors de sa réunion précédente, et qu'il n'y avait en cela aucun risque ni désavantage pour la Fédération.
C.I.C.A.E. - Confédération Internationale des Cinémas d'Art et d'Essai.
M. TOEPLITZ et Mme MICHELIE exposèrent les contacts qui avaient été pris avec la Section Française de cette organisation en vue d'une collaboration éventuelle. Après discussion, le Comité Directeur s'opposa à un accord formel avec cette organisation, tout en se déclarant prêt à lui apporter l'aide des archives, en raison des intérêts communs qui les lient.
F.I.F.A. M. TOBPLITZ, Comnissaire Adjoint de la F.I.F.A., fit à ce titre un bref rapport sur les activités de cette organisation.

Enfin, M. TOEPLITZ donna à Mme BIRO (Magyar Filmarchiwuin), sur sa demande, quelques informations relatives à la C.I.D.A.L.C..
M. TOEPLITZ présenta ensuite la question des modifications statutaires relatives à la notion de membre correspondant. Cette question avait déjà été discutée à plusieurs réunions du Comité Directeur, et le projet avait été formé pour élargir le champ de travail de la Fédération en augmentant le nombre des institutions pouvant travailler dans le cadre de la FIAF. Les changenents statutaires proposés au dernier Comité Directeur et approuvés par lui, prévoyaient l'admission de diverses catégories d'institutions, et en raison de l'impossibilité d'envisager tous les cas particuliers pouvant se présenter, avaient utilisé le moyen de conventions mutuelles règlant les relations de la FIAF avec le membre correspondant dans chaque cas. Toutefois, les membres du Comité Directeur soulevèrent au cours de la discussion un certain nombre de difficultés et présentèrent diverses propositions. C'est pourquol le Corité Directeur fut amené à modifier sa conception et prendre les décisions suivantes :

- Annuler la catégorie de membre correspondant.
- Créer une nouvelle catégorie, celle de "membre associé", pour les institutions poursuivant des buts similaires dans certains domaines à ceux des membres de la Fédération, mais qui n'auraient jamais toutes les qualifications statutaires requises pour devenir membre provisoire ou effectif. Celles-ci paieraient une cotisation restreinte.
- Faciliter les modalités d'admission des membres provisoircs, faire passer de 3 à 5 ans leur stage en cette qualité, avec la faculté de leur accorder un délai de 2 années supplémentaires dans les cas spéciaux.

Le Comité Directeur chargea le Président d'établir le projet de ces modifinations statutaires et se déclara diaccord de soumettre ce paojet come présentant le paint de vue du Comité Dizecteur à I'Asserablóe Gónérale.

Ayant terminé la discussion de ce point de l'ordre du jour, le Gomité Directeur fut saisi de la plainte de Melle PROLO (Museo del Cinema - Turin) à l'égard de M. LINDGREN, à savoir que ce dernier n'avait pas répondu à ses lettres et ses demandes de films. Le Président indiqua quiil avait écrit à Melle PROLO on lui deraandant de venir à Zurich pour que la question ilut résolue en présence des deux parties jutéresoées, et cue Melle FROLO avait répondu qu'clle ne pouvait pas venir. Après avoir entendu ies explications de M. ITMDGREN, et regretté I'ebsence de Kelle PRO: 0 et celle de M. FNORNANII, memrre Italien du Comité Directeur, le Conité Directeur décida d'écrire à Melle PROLO ce qui suit :

- que M, LINDGREN regrettait de n'avoir pes répondu en temps utile à ses lettres, mais que des raisons d'ordre intérieur de son archive l'avait retardé dans sa correspondance;
- que M. LINDGRien était prêt à lui envoyer directement des films;
- que le Comité Directeur admettait que le Musêe du Cinéma, membre effectif de la PIAF, deveit recevoir des films des autres mombres, mais qu'en contrepartie, n'ayant pas de films à domer en échange, il devait donner un apport effectif aux travaux do la Pédération.

Le Comité Directeur considéra ainsi que la question était résolue, mais que, si Melle PROLO n'en était pas satisfaite, le Conité Directeur y reviendrait à sa prochaine réunion, sous condition que Melle PROLO y soít présente ou représentée, et qu'alors M. LINDGPIN apporterait à la discussion ses contre-plaintes à l'égard de Melle FROLO.
M. DE VAAL fit ensuite un bref rapport sur les réponses qu'il avait reçues à son questionnaire relatif au Centre de Circulation Interne de la FTAT (Pool), sur la possibilité d'établir et de faire circuler des séries de films. Le Comité Directeur conclut en proposant à M. DR VAAL d'essayer de construire une des séries proposées, par exemple le Western, et d'en voir les possibilités pratiques de circulation.

Plusieurs questions diverses restaient à être examinées.

- Le Comité Directeur fut informé par une Jettre de M. LAURITgEN de la situation de la Filmhistoriska Samlingarna au sein de l'Institut Suédois du Cinéma.
- Le Président commiqua au Comité Directeur la nouvolle d'une conférence des Historiens du Cinéma despays de 1'Est à Budapest en Septembre 1964.
- M. VOLKYANN informa le Comité Directeur que le Staatliches Filmarchiv organiserait au
cours du prochain Festival de Leipzig une Retrospective FLABERTY, et demande le patronnage de la FIAF pour cette manifestation. Le Comité Directeur décida de l'acorrer.
- M. LėDOUX rappela qu'il était nécessaire d'informer les membres des activités du Comité Directeur, de les tenir au courant des décisions prises à chaque réunion. Le Comité Directeur exprina son accord sur ce point, et spécifia que cette tâche était dévolue au Secrétaire Général.
- Puis M. IFDDUX donna des précisions sur la liste des "cinémathèques de production" qu'il avait été chargé d'établir pour l'Unesco, et M. J,TIDCRREN ayant émis certaines objecłionz à cet égard, il fut établi que les erohives n'étaiont pos obligées de figurer dans cette liste, mais qu'en tous cas toutes les restrictions relatives aus accords des ayantsdroits seraient mentionnées.
- Enfin M. POGACJC suggéra de faire appel, si nécessaire, à l'aide d'un expert décorateur polonais, M. PANACKTSMICZ, pour la réalisation de l'exposition des affiches à Moscou, et il informa le Comité Directeur que la Cinémathèque Yougoslave fêterait cette année son 15 e anniversaire, et qu'à cette occasion il denandait le patronnage de la FIAF pour les manifestations qui seraient orgenisśes. Le Comité Directour considéra que le patronnage de la FIAT pour une manifestation nationale n'était pas justifié, mais que la FIAF serait heurcuse d'y être invitée.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été épuisés, le Président déclara la séance close.

0000000

Le Président
Le Secrétaire Général

Jerzy TOEPLITZ
Jacques I, DDOUX

